

## **Déclaration de la délégation canadienne à l'occasion de la 16e session de la Commission du développement durable**

### **Le 7 mai 2008, 15h00 – : Conservation à long terme des sols et programmes de remise en état pour stopper la dégradation des sols**

Monsieur le président/Madame la présidente,

L'approche du Canada en matière de remise en état et de conservation des sols s'appuie sur le principe selon lequel il faut préserver la capacité de production des paysages fonctionnels parallèlement à la santé à long terme de l'écosystème.

Le Canada a démarré un certain nombre de programmes d'intendance à long terme des sols qui reflètent et appuient l'utilisation et la gestion durable de cette ressource. L'écozone constitué par les prairies canadiennes occupe 46,7 millions d'hectares, dont 60 % des terres cultivées du Canada et 80 % de ses parcours naturels. Son climat est caractérisé par un été court et chaud, un hiver long et froid et peu de précipitations. La région a été frappée périodiquement par la sécheresse, dont la sécheresse des années 30 qui a provoqué une érosion éolienne considérable, elle-même à l'origine de tempêtes de poussière sans précédent. Ces événements ont fait en sorte que les terres de la région ont été gravement érodées, empêchant les agriculteurs de gagner des revenus décents et d'offrir une vie convenable aux leurs. Le Canada a travaillé pour aider les agriculteurs et les collectivités rurales à adopter des pratiques de gestion durable capables de conserver les sols et de remettre en état les terres érodées et dégradées.

Le **Programme de pâturages communautaires** gère 85 pâturages représentant 930 000 hectares de terres fragiles et dégradées. Le Programme tente d'assurer la conservation des terres, de protéger celles-ci des détériorations que pourraient occasionner les sécheresses futures et voit à ce qu'elles servent de pâturage et d'aire de reproduction pour le bétail. La mission du programme est de gérer un parcours naturel productif et riche sur le plan de la biodiversité, et de faire la promotion d'un usage responsable des terres sur le plan de l'environnement et de pratiques idoines à cet égard. Chaque année, quelque 3 200 agriculteurs et éleveurs font paître environ 220 000 bêtes dans ces pâturages communautaires, aidant en cela à faire progresser leur stabilité et leur diversification sur le plan économique. Un avantage ajouté de ce programme est l'incidence favorable qu'il exerce sur les pratiques de gestion des agriculteurs et des éleveurs, et sur celles des gestionnaires des terres de parcours naturel publics et privés.

Le **Programme des brise-vents des Prairies** fournit des semis d'arbres et de l'aide technique afin d'améliorer la durabilité des fermes et la protection des sols et des ressources hydriques. Le programme est un partenariat important et unique en son genre entre le gouvernement et les producteurs agricoles qui reconnaissent l'importance de planter des arbres et de les maintenir en santé. Chaque année, le programme assure la

distribution d'environ 4 millions de semis à quelque 8 000 agriculteurs. En permettant l'intégration d'arbres dans les paysages agricoles, le programme fournit un moyen scientifique d'atteindre les objectifs clés en matière de compétitivité agricole, de profitabilité, de durabilité, d'adaptation et d'atténuation liées aux changements climatiques, et sur le plan de la gestion de l'eau.

Pour qu'ils soient réussis, les programmes de conservation et de remise en état des sols doivent avoir des résultats mesurables. Le gouvernement a par conséquent créé le **Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agro-environnementale** afin d'évaluer l'état général et les tendances de l'interaction de l'agriculture avec l'environnement et d'en faire rapport, ainsi que l'**Initiative sur les normes agro-environnementales nationales** afin d'élaborer des normes d'exécution pour la production agricole et les pratiques de gestion des terres.

Monsieur le président/Madame la présidente, les programmes de conservation et de remise en état des sols constituent des engagements à long terme qui demandent la coopération des gestionnaires de terres et des gouvernements locaux. Les aspects environnementaux, économiques et sociaux positifs sont optimisés lorsque tous les intervenants appuient les programmes de conservation et de remise en état des sols, y participent et en récoltent les fruits.